

LYCEE POLYVALENT ALGOUD-LAFFEMAS
37 rue Barthélemy de Laffemas
B.P. 26
26901 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04.75.82.61.30

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

REFECTION DES AEROTHERMES DU BATIMENT G

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Site internet de la publication :

<http://www.aji-france.com>

(Onglet GT07, plomberie, sanitaires, chauffage).

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 4 juin 2018 à 16h00.

Le dossier de candidature (C.C.A.T.P. signé, acte d'engagement signé et devis T.T.C.) rédigé en **langue française** doit être transmis de manière à parvenir, au plus tard avant la date et l'heure fixée ci-dessus, soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, soit remis de la main à la main contre récépissé, soit par courrier électronique, à l'attention de Monsieur l'adjoint du Gestionnaire du LPO ALGOUD-LAFFEMAS.

- Voie postale en recommandé avec avis réception à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent Algod-Laffemas, service intendance, n°37-39 rue Barthélemy de Laffemas, BP 26, 26901 VALENCE CEDEX 9

- Remise contre récépissé à la même adresse (heure d'ouverture des bureaux de 8h à 17h du lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h à 12h. (hors périodes de vacances scolaires)).
- Courriel : pierre.carvelli@ac-grenoble.fr

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

M. Pierre CARVELLI, Adjoint du Gestionnaire Comptable Lycée Polyvalent ALGOUD-LAFFEMAS : pierre.carvelli@ac-grenoble.fr

Personne responsable du marché :

Monsieur CHISCI, Proviseur du Lycée Polyvalent ALGOUD-LAFFEMAS et Ordonnateur du GRETA VIVA 5

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché est composé d'un lot unique et comprend les travaux suivants :

- **Dépose des installations existantes** (dépose des aérothermes, de leurs toits et côtés.)
- **Fourniture et pose** (sur le toit du bâtiment G, sur support prévus) **d'un nouveau système de chauffage** de type centrale de traitement d'air compact double paroi (extraction 16 000 m³/heure, soufflage 16 000 m³/heure, sections de filtration, caisson de mélange air neuf repris géré par une sonde de qualité d'air, régulation intégrée, récupérateur de chaleur haute performance, batteries de chauffage).
- **Réseau aéraulique** (réseau de gaines de soufflage à créer depuis le toit, reprise des tubes existants ; contraintes d'étanchéité de la toiture à prendre en compte).
- **Réseau hydraulique** (alimentation en eau de chauffage à créer depuis réseaux existants, autres réseaux à isoler sous la partie haute des locaux. Deux couches de peinture antirouille à prévoir).
- **Raccordement électrique** (alimentation à créer depuis le local technique du bâtiment, avec protection adaptée. Schéma électrique de l'armoire à prévoir [mise à jour]. Câblage adapté à la puissance du matériel installé, à fixer sur chemins de câbles existants avec protection adaptée).
- **Calorifuge** (réseaux aérauliques à recouvrir d'un isolant d'épaisseur 50 mm avec finition tôle. Réseaux hydrauliques à recouvrir d'un isolant d'épaisseur 40mm avec finition tôle).

Une visite de repérage sur site est vivement conseillée (prendre rendez-vous auprès de M. CARVELLI, adjoint du Gestionnaire).

ARTICLE 2 : MODALITES D'EXECUTION OU DE LIVRAISON

L'intervention devra avoir lieu à compter du lundi 2 juillet 2018 et s'achever au plus tard le jeudi 30 août 2018 (respect des dates impératif).

ARTICLE 3 : CRITERES DE CHOIX DES FOURNISSEURS

L'attribution de marché à l'offre économiquement la plus adaptée sera appréciée en fonction des critères énoncés, ci-dessous, avec leur pondération :

- **Le prix : 60 %**

Le prix de l'offre est un prix ferme et devra comprendre tous les frais annexes supportés par le candidat.

- **La qualité technique des produits (respect de la norme en vigueur) : 40 %**

ARTICLE 4 : SOUS-TRAITANCE

Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas transmettre tout ou partie de la fourniture à un sous-traitant, sans l'accord exprès du gestionnaire du LPO Algoud-Laffemas, demandé par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date prévue pour la sous-traitance.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement et renonce à l'avance forfaitaire.

ARTICLE 6 : PAIEMENT ET ETABLISSEMENT DES FACTURES

Le titulaire du marché transmettra les factures correspondantes à la commande.

Les factures afférentes au paiement seront établies **obligatoirement en 1 exemplaire** et porteront, outre les mentions légales ou réglementaires obligatoires, les indications suivantes :

- la date de la facture
- un numéro unique de facture
- les noms et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement (chiffres + clé)
- le numéro et la date des bons de commande
- le numéro et la date des bons de livraison
- la fourniture livrée exactement définie par catégories de produits
- le montant hors T.V.A. de la fourniture livrée, par catégories de produits, éventuellement ajusté ou remis à jour
- le prix des prestations accessoires
- le taux et le montant de la T.V.A. ou éventuellement toute autre taxe parafiscale
- le total des fournitures livrées H.T. et T.T.C.

Ces factures devront parvenir, après service fait, aux services indiqués ci-après,

- Pour le Lycée Polyvalent ALGOUD-LAFFEMAS :
Service INTENDANCE

Le paiement interviendra dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture.

Valence, le 4 juin 2018

Pour la Société,